



Facture à régler

Par Carrefour

Bonjour,

Après avoir été démarché a domicile suite à un crédit a la consommation qui manifestement serait « attaquable », le commercial de xxxxxxxx, m'a fait signé une attestation sur l'honneur en me demandant de régler des honoraires a hauteur de 3372 euros.

Pour information, est-il possible de savoir si cet établissement est viable et s'ils ont le droit de réclamer de l'argent avant tout étude préalable ?

En complément je vous transmets leurs coordonnées:

Suite modérée, citations proscrites.

Dans l'attente de votre précieux retour, je vous souhaite une belle journée.

Par osram

Bonjour,

Pour un démarchage à domicile, vous avez un droit de rétractation valable 14 jours.

Question : vous avez un doute, pourquoi avoir signé ce document ? A quoi correspondent ces honoraires ? une prestation ?

Par Carrefour

Bonsoir,

Merci pour votre retour, concernant vos questions, suite a sa visite et a ses commentaires qui me semblaient cohérents, je n'ai pas vérifié sur internet le sérieux de cet entreprise?

De plus, ces honoraires correspondent aux frais lies aux recherches bancaires et malgré les 14 jours de rétractations ?

Possible de vous transmettre les pièces correspondantes ?

Dans cette attente je vous souhaite une bonne soirée.

Ferracin Frédéric

Par osram

Vous avez signé une reconnaissance de dette liée à une prestation. Cette prestation ne doit pas commencer avant ces 14 jours.

Par Carrefour

Bonjour,

Suite a votre retour, je souhaite savoir si je peux ne pas donner suite a la lettre de mission que j'ai signé.

Bonne journée a vous.

Par osram

Etes vous toujours dans le délai de 14 jours ?

Par ESP

Si vous postez des liens vers des images, merci d'anonymiser celles-ci.

Y a-t-il derrière cela un sujet "panneaux solaires"?